



**Du « produit pas comme les autres » au produire autrement  
Mobilisations d'éditeurs et résistances à l'économicisation (1970-  
2010)**

**Lehembre SEBASTIEN**

CURAPP-ESS – Université de Picardie Jules Verne

Dans le domaine de la culture, l'une des lois héritée des années 1980 est celle relative au prix du livre (Loi du 10 août 1981) qui instaure un marché du livre régulé par l'État, au titre d'une exception relative à la dimension culturelle de l'objet livre. Elle fut le fruit d'une intense mobilisation de professionnels du livre réunis autour de la maxime « le livre n'est pas un produit comme les autres ». Cette mobilisation fait écho à une autre, au milieu des années 1990, qui se joua au niveau international, lors des négociations pour la libéralisation du secteur audiovisuel au sein du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade)<sup>1</sup>. Ces négociations opposèrent les tenants d'une économie libérale pure et ceux voyant dans la culture un secteur à protéger, dont la « dimension symbolique [dépass] largement son poids dans le PIB » (Farchy, 1999: 241). Ces derniers se regroupèrent alors derrière la bannière de l'exception culturelle pour défendre l'idée que le marché de la culture ne pouvait pas être considéré comme les autres. Une mobilisation qui se renouvela à l'approche du nouveau millénaire, en s'opposant à l'accord multilatéral sur les investissements (AMI) mis en place au sein de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Ce fut alors la défense de l'idée de diversité culturelle qui caractérisa les opposants à la vision économique de la culture. Période charnière, le début des années 2000 voit l'émergence des mouvements altermondialistes. Par sa remise en cause de la mondialisation économique, ils redistribuèrent en partie les cartes et, l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la

---

<sup>1</sup>En français : Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, Agétac.



culture) devint le lieu où la spécificité de la culture et l'organisation de ces marchés devaient être défendues. Le vote de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle en 2001 puis l'adoption de la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles en 2005 ne résout pourtant pas le débat entre tenants d'un encadrement des marchés culturels et leurs opposants. On vit en effet apparaître dès le début des années 2000 le terme de biodiversité, défendue par l'Alliance internationale des éditeurs indépendants, qui dénonce les conséquences de la marchandisation du secteur du livre sur l'indépendance éditoriale et promeut des formes alternatives de commerce du livre. L'encadrement des règles de marché dans le secteur culturel apparaît comme un débat récurrent depuis les années 1970, et qui fut caractérisé, – dès les années 1980 en France, – par l'adoption de dispositifs législatifs toujours effectifs. Il convient pourtant de se méfier d'une vision trop statique, ne reflétant pas l'évolution des positions des différents acteurs engagés dans ces luttes. Les « slogans » incarnant leurs positions et le rejet d'une économie libérale dans ce secteur évoluent d'un mouvement à l'autre. Une évolution qui n'est pas uniquement communicationnelle dès lors qu'elle est réexaminée en prenant en compte les transformations de l'économie de la culture et le renforcement de la gouvernance économique mondiale. En développant une approche diachronique, nous proposons de revenir, tout d'abord, sur le mouvement des éditeurs français dans les années 1970, nous permettant de saisir les logiques propres aux producteurs culturels inscrits dans une économie des biens symboliques et luttant pour préserver son fonctionnement. En analysant, ensuite, le passage de la notion d'exception culturelle à celle de diversité culturelle, nous illustrerons les effets d'une gouvernance économique mondiale d'inspiration néolibérale sur les revendications des partisans de la régulation de ce domaine. Enfin, le renforcement des multinationales dans l'industrie du livre et leur réappropriation de la diversité culturelle nous permettra de montrer le processus de reformulation des revendications entrepris par certains professionnels, se concentrant sur la défense des conditions d'exercice du métier d'éditeur, ainsi qu'à la mise en scène d'une distinction d'ordre marchande jusqu'alors inédite. Ce faisant, nous espérons éclairer les



transformations des résistances à l'économicisation de la culture, dans ses relations à une économie désormais largement dominée par des groupes internationaux et financiers, et dont la gouvernance se détermine en grande partie dans des instances internationales.

#### *Méthodologie et associations choisies*

Pour mesurer l'évolution des mobilisations d'éditeurs et de leurs revendications concernant la reconnaissance et la préservation des marchés culturels<sup>2</sup>, nous nous sommes concentrés sur des associations de professionnels du livre. A propos des professionnels du livre regroupés autour de Jérôme Lindon au sein de l'association pour le prix unique du livre (APU), créée en 1977, nous avons principalement utilisé les nombreux travaux consacrés à cette loi et à ces acteurs, la question étant largement étudiée. Concernant les éditeurs contemporains, nous avons cherché à saisir les éléments discursifs récurrents et les logiques structurant la prise de position publique et collective de ces professionnels. Notre regard s'est porté sur les déclarations rédigées sous l'égide de l'Alliance internationale des éditeurs indépendants: en 2003 à Dakar (Déclaration des éditeurs indépendants et solidaires), en 2005 à Guadalajara (Déclaration des éditeurs indépendants du monde latin) et en 2007 à Paris (Déclaration internationale des éditeurs indépendants, pour la protection et la promotion de la biodiversité). Nous avons également pris en compte l'ouvrage publié par l'Alliance reprenant les interventions d'éditeurs lors de la rencontre « Les éditeurs indépendants du monde latin et la biodiversité » qu'elle a coorganisé à Guadalajara lors de la foire internationale du livre en 2005 : *Des paroles et des actes pour la biodiversité* ; ainsi qu'un autre ouvrage issu de la collection "État des lieux de l'édition", publié par cette même association. Écrit par Gilles Colleu, éditeur et membre de l'Alliance, il s'intitule *Éditeurs indépendants : de l'âge de raison vers l'offensive ?*. Publié

<sup>2</sup> Une sociologie empirique se doit de mesurer, avec les outils méthodologiques et théoriques, ces positions respectives, et la manière dont elles permettent cette prise de position collective. C'est la tâche que la thèse, en cours de préparation, se donne. Les résultats ici présentés sont les premiers éléments d'une démarche plus longue, et sont donc à considérer comme tels.



en 2006, il revient sur les conséquences de la concentration et de la financiarisation et sur les conditions de l'indépendance éditoriale, proposant la définition que l'Alliance défend. Des interventions orales ou écrites de membres de l'association ont été analysées, comme la présentation de la coédition solidaire par Etienne Galliand lors d'un débat organisé par la Société des gens de Lettres en 2006, où la présentation du rôle de l'Alliance par son président lors d'un débat sur l'édition africaine durant le salon du livre de Paris en mars 2012. La réalisation d'entretiens semi-directifs avec les salariés de l'association et, de manière plus informelle avec son président, a également contribué à l'analyse des revendications de l'Alliance. La nature du corpus est donc constitué d'éléments divers mais dont le trait commun est qu'ils aient pour objectif de sensibiliser et convaincre les acteurs du champ politique, du champ du livre ou encore le public intéressé par ces questions.

### **Le livre « produit pas comme les autres » et la mise à distance de l'économie**

Les mobilisations pour préserver le secteur de la culture et particulièrement du livre doivent être envisagées en relation avec les évolutions que connaît l'économie de ce domaine, lui-même reflet de transformations plus générales touchant l'économie. Ainsi en France, les années 1960 furent une période de forte croissance dans l'édition, ce qui valut de les taxer d'âge d'or de l'édition. Les dix années suivantes, moins fastes, furent l'occasion de nombreux changements au sein de cette industrie. S'achevant pratiquement à la fin des 1970, un mouvement important de rachat se constitua autour « d'une demi-douzaine de groupes éditoriaux ou de grandes maisons (...) l'essentiel des efforts de concentration horizontale et de maîtrise de la distribution » (Rouet, 2007: 27) au sein du marché français du livre. Un marché qui, dans le même temps, vit apparaître de nouveaux acteurs : le succès des « clubs de livres » (France Loisir est créé en 1971), le développement des ventes de livres dans les grandes surfaces (dont les magasins du groupe Leclerc



notamment) participèrent à transformer l'organisation et le fonctionnement du secteur (Mollier, 2008). L'arrangement tacite qui, dès 1953, régulait les prix par le système du prix conseillé<sup>3</sup>, va être battu en brèche par l'introduction du discount dans les grandes surfaces. Bénéficiant de marges de manœuvres budgétaires bien plus importantes que les librairies traditionnelles, ces enseignes vont instaurer une concurrence par le prix de vente des livres, offrant couramment des réductions allant jusqu'à 20%. Le Syndicat National de l'Édition (SNE) et la Fédération Française des Syndicats de Libraires (FFSL) commandent en 1971, au cabinet de consultant Chetochine, une étude sur les conséquences du « discount » dans le commerce du livre. Constatant une partition du marché du livre entre les livres dits à rotation rapide et ceux dits à rotation lente<sup>4</sup> et consacrant la librairie indépendante comme outil indispensable à la diffusion de ces derniers, ce rapport proposa l'instauration d'un prix unique du livre pour interdire le discount. L'ouverture en 1974 du premier rayon librairie dans un magasin Fnac<sup>5</sup>, et sa pratique quasi-systématique des rabais renforcèrent l'inquiétude des professionnels du livre. Dans la mesure où le système de fixation des prix précédemment « établi et respecté par les professions du livre pendant une trentaine d'année se trouve rompu par l'apparition de la Fnac » (Fauvelais & Glain, 1983: 55), c'est la dynamique interne de la filière qui va s'en trouver modifiée. Le discount faisait peser une menace sur une partie de la production éditoriale, principalement le secteur de la littérature

---

<sup>3</sup> Le système du prix conseillé est un système par lequel l'éditeur indique, sur ses ouvrages ou grâce à un barème, un prix de vente « conseillé » au revendeur. Ce faisant, il n'oblige pas le libraire à facturer ce prix de vente à sa clientèle.

<sup>4</sup> Les ouvrages à rotation rapide sont des livres dont la notoriété de l'auteur ou le thème abordé assurent des ventes importantes. Certains auraient tendance à parler de livres pré-vendus, ou de coup marketing. Les ouvrages à rotation lente sont des livres dits « difficiles », nécessitant une médiation sur le long terme avant de trouver, le cas échéant, un succès public. Nous dirons, en reprenant les logiques de l'économie des biens symboliques, et sans tomber dans une caricature dualiste et réductrice de la complexité de cette économie, que ces livres à rotation rapide sont ceux qui sont caractérisés dans leur construction par une logique d'accumulation de capital économique rapide et la recherche d'un bénéfice important pour la maison d'édition. La logique présidant l'édition des ouvrages à rotation lente serait, elle, plus encline à se diriger vers une logique d'accumulation de capital symbolique, nécessitant un temps plus long. Les deux types d'ouvrages pouvant tout autant être édités par une même maison.

<sup>5</sup> La Fnac, Fédération nationale d'achats (appelée à l'origine Fédération nationale d'achats des cadres) est une chaîne de magasins française, créée en 1954 et spécialisée dans la distribution de produits culturels et électroniques à destination du grand public. Introduite en bourse dès 1980, elle est depuis 1994 intégrée au groupe PPR, propriété de François Pinault.



et des sciences humaines et sociales, en étant « susceptible de peser en amont sur la création elle-même » (Surel, 1997: 160). Les réactions furent différentes, et deux camps s'opposèrent. Une mobilisation qui correspond alors à un enjeu de lutte interne au champ du livre dans l'imposition d'une vision dominante en son sein, comme le rappelle Yves Surel :

Les années 1970 paraissent bien avoir été caractérisées dans le champ du livre par une concurrence entre les acteurs pour l'imposition d'un paradigme légitime, susceptible de déterminer une action publique plus systématique. Le premier étant structuré autour de la problématisation "le livre n'est pas un produit comme les autres" ; le second était axé sur le respect du libre jeu du marché. (*idem*: 177)

La maxime « le livre n'est pas un produit comme les autres », deviendra la bannière unificatrice de ce camp, regroupée au sein de l'Association pour le Prix Unique (APU), fondée par Jérôme Lindon en 1977. Les membres de l'APU contestent alors les transformations œuvrant dans le circuit de distribution et le renforcement des grands groupes éditoriaux, qui représentent le pôle marchand du champ du livre. Ils critiquèrent des pratiques jugées par trop commerciales ou industrielles et érigèrent en modèle des figures tutélaires, comme celle de Bernard Grasset ou Gaston Gallimard, se voulant exemplaire d'un modèle de fonctionnement du secteur qui parvient à faire l'équilibre entre logique économique et culturelle. En cela, cette association participe à la « formulation et à la circulation d'une quelconque représentation du monde, globale ou fragmentaire », et peut dès lors être envisagée comme un « appareil idéologique » (Fossaert, 1987: 27). L'action idéologique de ces éditeurs engagés reflète alors la nécessité de préserver l'équilibre entre dimension économique et culturelle régissant le fonctionnement spécifique du champ du livre (Bourdieu, 1999). Sans revenir sur la chronologie et les étapes qui permirent la fédération des différents professionnels du livre autrement plus développées dans les travaux de Surel, nous pouvons néanmoins constater que l'action politique du gouvernement de l'époque contribua à l'édification d'un consensus



favorable au prix unique du livre. La victoire de la droite aux élections législatives de 1978 inaugura en effet la poursuite des politiques économiques de libéralisation des prix alors amorcées. Le ministre de l'économie René Monory annonce, le 10 janvier 1979, la mise en place, pour les livres, du « prix net » dès le mois de juillet suivant. L'éditeur ne dispose plus de la prérogative de fixer le prix, désormais attribution du détaillant (libraire ou grande surface), qui peut adapter le prix de vente en fonction de ses objectifs commerciaux. Avec cette décision ce fut « la conception marchande d'un secteur qui l'emporta, porté par un paradigme libéral en phase avec l'orientation générale de la politique gouvernementale » (*idem* : 182). Ce qui radicalisa les positions des professionnels du livre, la grande majorité des éditeurs et des libraires devenant favorable au prix unique. L'adoption d'une telle mesure devint l'un des enjeux de la campagne présidentielle de 1981. La victoire socialiste permit l'adoption d'une telle loi le 10 août 1981. L'argumentation et les références au fonctionnement du pôle littéraire du champ du livre furent retraduites dans la sphère du pouvoir et, permirent de préserver une distance avec les logiques de l'économie ordinaire et la perpétuation du fonctionnement du champ littéraire. Ce dernier se structure d'un côté par un pôle de production restreinte, fondé sur « la dénégation de l'"économie" (du "commercial"), et du profit "économique" » (Bourdieu, 1998: 235), et privilégiant la production d'œuvres spécialement destinées à l'accumulation d'un capital symbolique envisagé sur le long terme. De l'autre, par un pôle « spécialement destiné au marché, qui suit la logique des industries littéraires et artistiques, [fait] du commerce des biens culturels un commerce comme les autres, [et confère] la priorité à la diffusion, au succès immédiat, mesuré par exemple au tirage » (*idem*: 236). Les prises de positions de l'APU et de ses membres furent l'expression d'intérêts spécifiques, traduisant tout autant des positions au sein d'un champ qu'une prise de position collective de certains membres du champ littéraire, engagés dans une lutte avec d'autres sphères de la vie sociale. La mobilisation de figure emblématique, la mise en avant de la dimension symbolique du livre, « produit pas comme les autres », a permis de réaffirmer le fonctionnement du champ littéraire et son autonomie. Ce fut



l'action collective des professionnels du livre qui permet la préservation de son fonctionnement, par la disqualification de l'économie ordinaire comme unique logique de régulation. En cela, la loi sur le prix unique du livre réaffirme le principe d'une exception des biens culturels aux lois du marché et permet à la puissance publique de développer une politique interventionniste, en soutenant des entreprises et des projets culturels non immédiatement rentables économiquement, mais dont la valeur dépasse l'entendement strictement économiciste. Cette mise à distance de l'économie fut régulièrement contestée en France comme au niveau international depuis les années 1980. La saisie de la cour de justice des communautés européennes (CJCE), faisant suite à la contestation de la loi par des industriels de la distribution est une des premières indications des volontés de contester les politiques jugées protectionnistes dans le domaine de la culture. L'avis favorable rendu en 1983, puis l'arrêt de la CJCE en 1985 actent la loi Lang comme étant conforme au traité de Rome et, au prix de quelques aménagements, valident son principe au grand dam des industriels qui entendaient contester le principe de régulation des marchés culturels par l'État. Dans une économie où les règles sont pour partie gérées par les instances régionales et mondiales de gouvernance économique comme l'Union Européenne ou l'OMC (Graz, 2010), c'est désormais au sein d'un marché global que ces résistances à la marchandisation du secteur culturel vont, pour partie, s'organiser.

### **De l'exception à la diversité ; glissement sémantique et ambivalence du concept**

Le renforcement de l'économie capitaliste, les désillusions de l'idéologie marxiste et la chute de l'URSS, la conversion des mouvements progressistes à l'économie de marché (comme l'illustre le tournant vers la rigueur des socialistes en France en 1983) vont accélérer l'organisation néolibérale des marchés durant les années 1980 et 1990. Les accords multinationaux devant permettre une libéralisation des échanges par l'abaissement des mesures douanières et protectionnistes vont remettre en question l'existence des politiques culturelles nationales. Deux accords susciteront les réactions des professionnels de la culture et de certains





États, notamment européens. Le premier est le cycle de négociation de l'Uruguay, engagé en 1986 dans le cadre du GATT, et qui concerne la libéralisation des marchés des biens et des services, et notamment les productions audiovisuelles (films, téléfilms et séries télévisées). Le second sera l'AMI : Accord Multilatéral sur les Investissements, dont les négociations secrètes eurent lieu entre les pays de l'OCDE (Organisme de Coopération et de Développement Économique) entre 1995 et 1997 avant d'être révélées au grand public. À travers ces deux accords économiques, c'est l'organisation d'une mondialisation économique libérale qui va être proposée et, concomitamment l'émergence d'une résistance à celle-ci.

L'accord négocié au sein du GATT prône un libre jeu du marché et la réduction – sinon la suppression – d'un interventionnisme d'État dans le domaine économique. L'extension de cet accord au domaine de la culture va cristalliser les oppositions. Prônant une ouverture des marchés audiovisuels à la concurrence et l'arrêt des dispositifs publics de soutiens aux industries nationales, ce projet va opposer deux conceptions de la culture et de la régulation de ses marchés. Deuxième poste d'exportation pour les États-Unis, les productions audiovisuelles américaines représentent un enjeu économique majeur. La considération de ce domaine comme industrie du divertissement va à l'encontre de la conception européenne qui considère la culture comme relevant d'un caractère particulier, singulier, autrement plus important que sa stricte dimension économique (Farchy, 2001: 241 ; Rigaud, 1995: 11). Les professionnels du cinéma se firent défenseurs d'une protection des marchés culturels au nom de leurs spécificités. Ils trouvèrent un relais auprès des responsables politiques européens et canadiens qui s'unifièrent derrière l'expression d'exception culturelle. Basée sur des œuvres artistiques dont la valeur ne se résume pas à leur valeur marchande, l'exception culturelle regroupe les partisans d'une régulation des marchés culturels au nom de la dimension spécifique de ces produits, impliquant une mise à distance des logiques de libre concurrence et le rejet du marché comme seule instance de régulation, rappelant ici les logiques déployées par les éditeurs français dans les années 1970. Se faisant, il s'agit de sortir ces productions de l'application stricte de l'accord du GATT



en instituant une exception relative à leur dimension culturelle. Le succès médiatique et politique de ce terme permis l'affirmation d'une différence irréconciliable entre conception d'une culture par le prisme du marché et celle se basant sur la production d'œuvre de l'esprit. Un statu quo qui, lors de la rédaction finale de l'accord de Marrakech en 1994, inclut ces produits mais n'impliqua pas l'effectivité du libre-échange pour ce secteur particulier.

Ce qui ressembla à une victoire des partisans d'une sanctuarisation de l'économie de la culture ne dura pas. L'année suivante fut entrepris la négociation de l'AMI, qui avait pour objectif d'accorder aux investisseurs étrangers les mêmes droits qu'aux investisseurs nationaux. Ce qui revenait à remettre en questions les dispositifs de soutien aux industries nationales, par leur élargissement à l'ensemble des acteurs, où leur suppression pure et simple, accentuant le retrait de l'État de la sphère économique. Le milieu culturel et cinématographique fut particulièrement sensible à cet aspect dès lors que les négociations furent rendues publiques par des organisations non-gouvernementales nord-américaines. De nature très générale, cet accord organisait le démantèlement de toute forme de volontarisme d'État, au profit d'une régulation par le marché. Son application était soumise à une recension des « normes nationales non conformes à la liberté d'investissement, de manière exhaustive et définitive, aucune dérogation ne pouvant être admise ultérieurement » (Regourd, 2002: 90). Les premiers opposants, issus du secteur cinématographique, reprirent la rhétorique de l'exception culturelle pour s'opposer à la signature de cet accord. Mais le mouvement d'opposition dépassa largement le secteur culturel et ce mot d'ordre passa pour mal adapté à une mobilisation regroupant des défenseurs des services publics, de l'environnement, de la protection sociale ou d'associations citoyennes. L'opposition nationale fit renoncer le gouvernement socialiste de Lionel Jospin, déclarant en décembre 1998 son opposition à cet accord. La défection de la France et la mobilisation internationale qui s'exprimait alors contre ce projet mit fin à l'adoption de cet accord. La question ne fut pas pour autant abandonnée et c'est au sein de l'OMC (l'Organisation Mondiale du Commerce, créée par l'accord de Marrakech et faisant suite au GATT) que la poursuite de la libéralisation des



marchés devait se prolonger à la faveur de la conférence de Seattle en décembre 1999. La Commission Européenne donna pour mandat à son représentant : « le maintien pour les États membres de préserver et développer leurs politiques culturelles et audiovisuelles, pour la préservation de la diversité culturelle ». On note ici le passage de l'exception à la diversité, qui fut peu explicité sur le moment. Cette substitution se justifiera après coup. L'exception culturelle fut jugée comme inspirant une posture trop défensive, alors que la diversité se révèle plus ouverte et plus fédératrice, notamment à l'égard d'État non européens, qu'il fallait convaincre au sein de l'OMC. Cela relève également d'un isolement de la France au sein de la commission européenne pour imposer le principe d'exception (*idem*: 97). Le concept de diversité permet de faire consensus en s'écartant de l'exception culturelle qui pouvait paraître comme trop basée sur une conception de la culture europeo-centrée, – voire franco-française. La diversité culturelle, en ce qu'elle pouvait référer à une conception anthropologique de la culture, apparut aux européens comme plus adéquate dans le cadre d'une négociation internationale.

La conférence de Seattle durant laquelle devait se dérouler les négociations fut cependant fortement perturbée par les opposants à cet accord, et plus généralement à la forme de mondialisation économique que l'OMC incarne. Car on assiste à l'émergence massive et visible d'une forme de contestation débutée depuis quelques années et qui éclatera ici au grand jour : les mouvements altermondialistes<sup>6</sup>. Contestant une mondialisation néolibérale et critiquant les institutions de la gouvernance économique internationale, ces mouvements vont participer à affaiblir ces instances, ou du moins l'idée que l'économie à elle seule peut participer au développement. Les négociations de Seattle seront interrompues et

---

<sup>6</sup> Entendu comme l'expression de la société civile et des individus qui dénoncent les conséquences néfastes de la mondialisation néolibérale sur les plans économique, social, culturel, démocratique ou sur la paix, les mouvements altermondialistes aspirent à modifier le cours de la mondialisation dans un sens plus conforme à leurs idées de justice, de solidarité et d'équité en définissant et promouvant une alternative (Fougier, 2004: 19). Leurs membres s'en prennent alors aux principaux responsables de cette mondialisation décriée qui s'incarnent par les institutions internationales (OMC, OCDE, FMI, Banque Mondiale), les multinationales, les collectifs informels (G8, G 20, forum mondial de Davos) et les grands pays industrialisés, principalement les États-Unis.



repoussées à la prochaine conférence de l'OMC à Doha en 2001. Sans attendre ce nouveau cycle de négociations, des responsables canadiens et français qui ont voulu prolonger le débat sur la protection des marchés culturels, s'arment à nouveau du concept de diversité, et sollicitent une autre instance internationale : l'UNESCO (Gournay, 2002: 124). Si l'organisme de l'ONU en charge des questions d'éducation, de sciences et de culture a entrepris depuis le sommet de Rio (1992) de s'intéresser au développement culturel, c'est en 1999 qu'elle organise un colloque intitulé « la culture, une marchandise pas comme les autres ? ». Avec un intitulé provocateur, l'UNESCO s'engageait pour une conception de la culture non exclusivement marchande, se positionnant comme favorable à un instrument de régulation. Les ministres de la culture réunis au sein de l'UNESCO fin 1999, stipulèrent qu'elle devait jouer un rôle pour préserver la diversité culturelle dans un contexte de mondialisation économique menaçant. Dès lors, un travail de concertation et de rédaction fut entrepris. Il aboutira à l'adoption en 2001 de la déclaration universelle de l'UNESCO pour la diversité culturelle dans laquelle la nature spécifique des biens culturels sera réaffirmée.

Si l'entrée en jeu de l'Unesco permet de poser le débat de la culture en dehors d'une instance économique, l'UNESCO mettra en avant une conception plus large des identités et des formes d'expressions culturelles à travers le concept de diversité. C'est en effet la culture au sens anthropologique qui sera ici convoquée. L'objectif étant de préserver les cultures du monde de l'uniformisation induite par une conception industrielle et marchande de la culture. Le parallèle fait, dans la déclaration de l'UNESCO, avec la biodiversité permet de présenter la diversité culturelle comme condition d'un développement durable, une ressource vitale menacée par les activités humaines (marchandes) et qu'il convient de protéger (Benhamou, 2006: 253). Il faut néanmoins éviter d'y voir une conception uniforme. De grands groupes internationaux se saisiront du concept de diversité. Le dirigeant de Vivendi Universal, Jean-Marie Messier, dans un article du journal *Le Monde* du 10 avril 2001 salue le principe de la diversité culturelle. Le terme est ambivalent. Sa polysémie permet une



réappropriation par différents acteurs sans que « la définition, les moyens, ni les objectifs n'en soient vraiment posés ni nécessairement partagés » (Benhamou, 2005: 9). Et l'on pourrait ajouter, sans toutefois faire le procès de la diversité, que le passage de l'exception à la diversité affaiblit son opérativité en tant qu'instrument normatif. La notion d'exception était dotée d'une réelle signification normative en ce qu'elle exprimait l'exception d'un secteur à l'application des principes de l'OMC. Or, la diversité n'est pas pourvue d'une portée opératoire quand il s'agit de protéger les dispositifs de soutiens nationaux aux producteurs culturels (Regourd, 2002: 98). Un grand groupe peut se réclamer de la déclaration de l'UNESCO qui précise qu'« une attention particulière doit être accordée à la diversité de l'offre créatrice »<sup>7</sup>, ce qu'il incarne au vu de sa production. On note ici les conséquences d'un glissement sémantique lié aux différents espaces de négociations internationaux où s'organise la résistance à l'économicisation des marchés de la culture. L'accent mis sur la diversité de l'offre indique la prise en compte des risques liés à l'uniformisation de la production et la nécessité de préserver les autres producteurs ; dans le même temps, les multinationales sont reconnues comme participant à la diversité de la production. La préservation de cette diversité n'apparaît ainsi pas contradictoire avec un renforcement de la logique marchande dans les sphères de production culturelle. La reconnaissance d'une spécificité de la production est acquise avec les textes de l'UNESCO, mais elle est concomitante au renforcement du pôle marchand dans les sphères de productions culturelles, dont elle dénonce les conséquences, mais qu'elle ne conteste pas.

### **Influence altermondialiste et résistance collective des éditeurs**

La contestation de ce pôle marchand sera néanmoins entreprise, mais à une autre échelle, avec la dénonciation des conséquences de la mondialisation dans le secteur culturel et la défense des conditions d'exercice des professionnels indépendants. Particulièrement visible dans le domaine du livre, la dénonciation des conséquences de la rationalisation

---

<sup>7</sup> *Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle*, article 8, 2001.



économique dans l'édition revient sur le devant de la scène. La publication de l'ouvrage d'André Schiffrin, *L'édition sans éditeurs*, en 1999 aura un effet retentissant. Dénonçant les transformations de l'édition américaine et l'influence de la logique marchande à travers son expérience personnelle, l'auteur illustre très concrètement le fonctionnement d'une industrie du livre dans laquelle le gestionnaire tend à remplacer l'éditeur. Le succès de ce livre en fera une référence régulièrement évoquée par les éditeurs eux-mêmes. Dans le même temps apparaît un terme nouveau : la bibliodiversité. Reprenant la logique de la diversité culturelle, elle en est, d'après ses défenseurs, sa déclinaison dans le monde du livre. Apparu dans la sphère hispanophone, vraisemblablement au Chili (Dominguez, 2010: 265), la bibliodiversité va servir à dénoncer la situation du marché éditorial de l'Amérique latine. Les années 1990 voient s'annoncer la fin des dictatures et le développement d'une édition de littérature et de sciences humaines revendiquant leurs « indépendances » et leur opposition à l'économicisation du marché du livre (Dominguez, 2010). Le renforcement des échanges commerciaux et l'essor de la mondialisation néolibérale<sup>8</sup> se conjugue avec l'absence de politique forte de régulation du livre, voire de dialogue avec les pouvoirs publics (Pinhas, 2011). Dans ce contexte se constitue une organisation collective d'éditeurs se revendiquant indépendants : au Chili (Editores de Chile), au Mexique (Alianza de editores mexicanas independientes), au Pérou (Alianza peruana de editores), en Argentine (Alianza de editores independientes de la Argentina por la bibliodiversidad) ou au Brésil (Liga brasileira de editoras). L'objectif étant de peser sur le pouvoir afin de participer – d'inciter – à la mise en place de politique publique, d'obtenir une reconnaissance de leur situation face aux groupes internationaux et de participer à la défense de la bibliodiversité. La constitution d'association d'éditeurs indépendants se retrouve de la même

---

<sup>8</sup> Particulièrement touchés par la crise de la dette, ces pays virent l'application du consensus de Washington, que l'on pourrait présenter comme un ensemble de mesures marquant un tournant dans la pensée économique des instances internationales comme le FMI ou la Banque Mondiale au début des années 1990. Les fondements de cette orientation furent posés par John Williamson en 1990 dans l'article « What Washington Means by Policy Reform. », Williamson John (1990). *Latin American Adjustment: How Much Has Happened?* Washington, D.C.: Institute for International Economics. Pour une critique de cette politique économique voir notamment Stiglitz, Joseph (2002). *La grande désillusion*, Paris: Fayard.



manière au Canada (Alliance québécoise des éditeurs indépendants) ou en France (l'association L'autre Livre). Ces collectifs, créés entre la fin des années 1990 et le milieu des années 2000 font tous référence à la biodiversité et aux dangers que fait peser la mondialisation économique sur la production éditoriale. Cette réappropriation du terme est en partie due à la création en 2002 de l'Alliance internationale des éditeurs indépendants. Cette association de dimension internationale se présente comme un « véritable réseau de solidarité – composé de 85 maisons d'édition et collectifs d'éditeurs de 45 pays différents ». Elle contribue « à la promotion et à la diffusion des productions du Sud et tente, modestement, d'inverser le sens 'unique' des flux commerciaux (...) à la défense et à la promotion de la biodiversité »<sup>9</sup>. Face à l'accélération de la mondialisation et au renforcement du pôle marchand dans l'édition, apparaît, en contrepoint un ensemble de structures revendiquant l'indépendance éditoriale et la nécessité de perpétuer ses conditions d'exercice. L'existence de ces collectifs exprimerait l'institutionnalisation d'une résistance à la révolution conservatrice opérant au sein de l'édition (Bourdieu, 1998) et traduirait l'une des contradictions de la globalisation éditoriale (Sapiro, 2009).

Ce phénomène est révélateur d'un mouvement plus général, celui de l'institutionnalisation d'une forme de résistance aux logiques de marché par le développement des mouvements altermondialistes (Pianta & Zola, 2008: 61) émergeant au tournant du vingt-et-unième siècle. Auparavant réservés aux techniciens et hauts fonctionnaires spécialisés, les enjeux de gouvernance économique internationale vont devenir des enjeux de luttes et de débats publics dont se saisissent les mouvements de la société civile à partir de la moitié des années 1990. À cette appropriation des enjeux économiques internationaux, va être conjugué la montée des revendications plus qualitatives se traduisant « par de nouvelles attentes et formes d'exigences à l'égard d'institution : respect des normes, transparence, responsabilité, participation éthique, durabilité, régulation » (Fougier, 2004:

---

<sup>9</sup> Site de l'Alliance internationale des éditeurs indépendants : en ligne : <http://www.alliance-editeurs.org/-l-alliance->



143). Or c'est précisément à la jonction des revendications spécifiques en faveur de la diversité culturelle et des valeurs des mouvements altermondialistes que l'Alliance internationale des éditeurs indépendants va situer son action.

L'Alliance a organisé depuis 2003 différentes réunions internationales d'éditeurs permettant la rencontre de professionnels des différents continents qui aboutirent à des revendications collectives (Déclarations de Dakar en 2003, de Guadalajara en 2005 et de Paris en 2007)<sup>10</sup>. Les signataires de ces textes sont des éditeurs des différents continents, principalement de littérature générale et de sciences humaines et sociales. Sur un ton alarmiste, le bilan d'une mondialisation financière touchant le secteur éditorial est décrit comme incompatible avec le processus de création des éditeurs indépendants. Déclarant la « bibliodiversité (...) en danger », le rôle des éditeurs indépendants comme « gravement compromis », les signataires de cette déclaration entendent s'organiser collectivement, de manière solidaire afin de résister aux « logiques purement financières qui poussent l'édition vers une marchandisation » et produisent un « appauvrissement culturel »<sup>11</sup>.

Ils soulignent alors les conséquences de la rationalisation économique opérant dans l'édition. Processus qui incite de plus en plus les grands groupes à favoriser les calculs de rentabilité sur le court terme et les conduiraient à abandonner la recherche de nouveaux talents, à miser sur des livres pré-vendus, par le thème, le format, l'auteur ou par la multiplication des suites ou des séries et à exercer ses marges dans le secteur de la distribution (Benhamou, 2002 ; Mollier, 2008). C'est une condamnation de la structuration du marché du livre sous la forme de l'oligopole à frange (Reynaud, 1982) qui apparaît. Ce dernier se compose

---

<sup>10</sup> Adeptes du consensus et du respect de la diversité des composantes du mouvement altermondialiste, les différents Forums Sociaux Mondiaux n'aboutissent que rarement à des déclarations collectives comme celles que produisent les éditeurs membres de l'Alliance. La spécificité éditoriale de l'association et de ses revendications autorise cette forme d'intervention publique tout en étant inscrite dans une logique de mondialisation alternative. Ce serait la jonction de revendications sectorielles précises et partagées, s'appuyant sur la remise en cause de la mondialisation néolibérale qui autoriserait ces différentes déclarations.

<sup>11</sup> Déclaration de Guadalajara, Alliance internationale des éditeurs indépendants, 2005.





d'un petit nombre de grosses entreprises, formant un oligopole, et contrôlant une vaste part du marché, le reste de la production étant assurée par un grand nombre de petites et très petites entreprises, formant les franges. Une situation que l'on retrouve, par exemple, en France (Rouet, 2007), en Amérique Latine (Dominguez, 2010 ; Pinhas, 2011) et qui traduit l'institution d'une globalisation éditoriale suivant la dynamique d'une économie-monde du livre (Sapiro, 2009 ; Harvey, 2008). Cette dénonciation se double par la réaffirmation de la nature du livre entendue comme « un bien public et non une simple marchandise [nécessitant] d'autres régulations que celles du seul marché »<sup>12</sup>. Nous retrouvons ici les indices d'une prise de positions se basant sur la valorisation du livre comme support de signification, de « marchandise pas comme les autres », communes aux revendications précédentes. Ces éléments structurant leurs revendications se retrouvent au sein de la définition de la bibliodiversité, ouvrant la déclaration de Paris, que nous reproduisons ici :

La bibliodiversité est la diversité culturelle appliquée au monde du livre : en écho à la biodiversité, elle fait référence à une nécessaire diversité des productions éditoriales mises à la disposition des lecteurs. Si les grands groupes participent, de par leur production massive de livres à une certaine offre éditoriale, la bibliodiversité est cependant intimement liée à la production des éditeurs indépendants. En effet, par leur liberté d'expression, ces derniers sont les garants de la pluralité et de la diffusion des idées, les véritables acteurs et défenseurs de cette diversité culturelle adaptée au livre. La bibliodiversité est aujourd'hui menacée par la surproduction et la concentration financière du monde de l'édition, qui favorisent la domination de quelques grands groupes éditoriaux et la quête de rentabilités élevées. (Déclaration de Paris, Alliance internationales des éditeurs indépendants, 2007)

Les actions de plaidoyer entreprises par l'association en faveur du

---

<sup>12</sup> Déclaration de Dakar, Alliance internationale des éditeurs indépendants, 2003.



concept de biodiversité sont une manière de réaffirmer la dimension culturelle du livre et de se positionner face à des multinationales dont le seul objectif serait la rentabilité économique. La nécessité d'une intervention des États, par la mise en place de politiques publiques de soutien à la filière du livre (principalement une réglementation s'inspirant de la loi Lang) est une autre récurrence qui permet d'inscrire l'Alliance dans la suite de mouvements luttant pour une mise à distance de la logique économique comme seule instance de régulation des marchés culturels. Mais ces revendications inscrivent tout autant l'association au sein des mouvances altermondialistes. La mise en valeur du livre comme bien commun, rappelle ce qui est, d'après Naomi Klein, le cœur des mouvements altermondialistes (Klein, 2001). Les activités que développe l'Alliance témoignent tout autant du recours aux répertoires d'action<sup>13</sup> (Tilly, 1986) qui semble les caractériser. Par l'organisation de journées mondiales d'action (Pianta & Zola, 2008: 64), ici la journée de la biodiversité, initiée par des éditeurs sud-américains et relayée par l'Alliance depuis 2010, qui se déroule le 21 septembre. Ou encore par le développement d'une contre-expertise et le recours aux intellectuels (Sommier, 2001) qui est particulièrement visible au sein de l'association<sup>14</sup>. L'Alliance internationale des éditeurs indépendants paraît faire la jonction entre les revendications « classiques » des opposants à l'économicisation du secteur culturel et l'évolution des mouvements altermondialistes s'orientant vers l'institution de pratiques alternatives concrètes et opératoires (Fougier, 2004: 31). Ne se contentant pas de s'opposer à la mondialisation économique œuvrant dans l'industrie du livre, elle va entreprendre une redéfinition de

---

<sup>13</sup> Développé par Charles Tilly, ce concept postule que les modalités d'actions collectives sont limitées, varient selon les groupes mobilisés, sont issues des structures politiques et sociales et sont fonctions des modalités d'action collectives antérieures.

<sup>14</sup> Certains universitaires, spécialisés dans l'édition, sont membres de l'Alliance comme Luc Pinhas, maître de conférences en sciences de la communication, spécialiste de l'édition indépendante et vice-président de l'Alliance depuis 2011. La collection consacrée à l'analyse des transformations du monde éditorial contemporain éditée par l'Alliance est dirigée par Jean-Yves Mollier, historien reconnu pour être l'un des spécialistes de l'histoire de l'édition. La création d'une revue, intitulée *Biodiversity*, coéditée par l'Alliance et Double Ponctuation – dont le dirigeant n'est autre qu'Étienne Galliand, ancien directeur de l'Alliance et membre de l'association – regroupe au sein des comités éditoriaux et scientifiques des personnalités tels que Gisèle Sapiro, Françoise Benhamou, Gustavo Sora, Josée Vincent, Jacques Michon ou André Schiffrin, dont les travaux ou les écrits interrogent les transformations du secteur éditorial contemporain.



l'indépendance éditoriale. Ce qui lui permettra de contourner l'ambivalence qu'incarne le concept de diversité culturelle tout en recentrant ses critiques, – et ce faisant la promotion d'alternatives –, sur le modèle économique dominant, inaugurant par là une nouvelle forme de résistance.

### **Vers une éthique marchande de l'éditeur**

Face aux difficultés de distinguer les « bons » et les « mauvais » éditeurs, tous participants à la diversité telle qu'elle est reconnue par l'UNESCO et reprise par l'Alliance, cette dernière va mettre en avant la figure de l'éditeur indépendant de création<sup>15</sup>. Si l'indépendance vis-à-vis d'un groupe éditorial, d'une banque ou d'une autre maison d'édition apparaît comme « un terrain favorable – sinon une condition suffisante – pour qu'il puisse être réellement créateur » (Colleu, 2006: 94), cet aspect n'est pas le seul. De quelle entreprise intellectuelle et culturelle est-on en présence ? Quel lien l'éditeur entretient-il avec la librairie indépendante ? Est-il solidaire des autres membres de la chaîne du livre ? Est-il respectueux du droit d'auteur ? Prend-il en compte la protection de l'environnement ? Avec cette série de questions, l'Alliance internationale des éditeurs indépendants souligne en contre-point les bonnes et les mauvaises pratiques, instaure une distinction entre ceux qui correspondent aux critères et ceux qui y dérogent. C'est par leur fonction culturelle que les éditeurs doivent résister à la menace de l'uniformisation. Dans un contexte de mondialisation, c'est une posture de « résistant culturel » qui est mise en avant et qui caractérise « l'éditeur indépendant comme un acteur majeur de la biodiversité », producteur d'une œuvre de l'esprit et acteur essentiel de la « diffusion d'idées, de la construction de l'être humain »<sup>16</sup>. Bien que s'en défendant, ces éléments relèvent d'une conception normative de l'éditeur indépendant entendu comme créateur littéraire.

Pourtant l'enjeu littéraire n'est pas le seul mis en avant. Les éditeurs signataires de la déclaration et en premier lieu les membres de l'Alliance se

---

<sup>15</sup> Si l'édition indépendante est une chose peu aisée à définir, précisons ici qu'il ne s'agit pas pour nous de définir ce qu'elle est mais d'analyser la manière dont les membres de cette association vont proposer une définition nouvelle de cette notion et des enjeux que cela représente au sein d'une institution littéraire.

<sup>16</sup> Déclaration de Paris, Alliance internationale des éditeurs indépendants, 2007.



considèrent comme des acteurs d'une « mondialisation plus humaine et dans l'émergence d'une société civile mondiale »<sup>17</sup>. La constitution de réseaux linguistiques regroupant des professionnels aux lignes éditoriales proches (littérature, sciences humaines et sociales, littérature jeunesse pour la majorité des membres), va permettre la mise en place de coéditions, s'inspirant des préceptes de l'économie solidaire et du commerce équitable<sup>18</sup>. Il s'agit de développer d'autres formes de commerce du livre, plus respectueuses, engageant une coopération et un partage des savoirs entre les différents éditeurs engagés dans ces opérations. A titre d'exemple, la collection « Enjeux planète », mise en place par l'Alliance, regroupe 12 éditeurs francophones. Le travail éditorial, la fabrication et l'impression sont pris en charge collectivement, avec une règle de péréquation permettant aux éditeurs africains de réduire leurs coûts de fabrication, les éditeurs occidentaux prenant en charge une part plus importante. L'enjeu est de faciliter la diffusion des œuvres. La rédaction d'un *Vade-mecum pour construire une relation partenariale juste entre un éditeur du Nord et un éditeur du Sud*<sup>19</sup>, permet d'encourager et de garantir l'entreprise de coédition dans un respect des éditeurs des pays dits du Sud. D'où également la mise en place d'un label du livre équitable présenté ainsi :

Des éditeurs de tous les continents ont ainsi décidé de s'associer pour coéditer ensemble, en inventant « Le livre équitable ». Résultat d'une autre relation commerciale, basée sur la répartition des coûts, la confiance et la transparence, le livre, à la fois bien culturel, social et économique, peut être consommé de manière équitable, sans aucune modération. (...) Selon les principes du commerce équitable, ce partenariat commercial entre éditeurs se

<sup>17</sup> Statuts de l'Alliance Internationale des Éditeurs Indépendants. En ligne, [http://www.alliance-editeurs.org/IMG/pdf/Statuts\\_Alliance-changement\\_nom-2008.pdf](http://www.alliance-editeurs.org/IMG/pdf/Statuts_Alliance-changement_nom-2008.pdf). Consulté le 20 décembre 2012.

<sup>18</sup> Nous entendons ici le commerce équitable comme volonté de faire jouer un rôle au consommateur dans le développement de producteurs désavantagés par les relations économiques internationales, passant par la réintroduction de l'homme en tant que valeur dans la relation économique. En d'autres termes, de construire des « échanges marchands dans et contre le marché » comme l'explique Ronan Le Velly, « Le commerce équitable : des échanges marchands contre et dans le marché », *Revue française de sociologie*, 2006/2 Vol. 47, p. 319-340.

<sup>19</sup> En ligne sur le site de l'Alliance : <http://www.alliance-editeurs.org/formation/vademecum-pour-construire-une> consulté le 20 décembre 2012.



fonde et se construit lui aussi sur le dialogue, la transparence et le respect. Ce partenariat permet également aux producteurs du Sud de commercialiser leurs produits à des prix stables et au bénéfice des populations locales et nationales. (...) La répartition des coûts selon les zones géographiques permet en effet d'offrir un prix accessible aux consommateurs (lecteurs) et de garantir une répartition équitable de la valeur ajoutée entre les différents producteurs (éditeurs). Le consommateur français, belge, suisse et canadien, par son achat d'un « Livre équitable », soutient indirectement l'achat du même livre par un lecteur béninois ou malien, à un prix plus adapté à son pouvoir d'achat.<sup>20</sup>

Parlant du livre de Véronique Tadjou *L'ombre d'Imana*, édité selon ce principe, Étienne Galliard, alors directeur de l'Alliance, évoque, en 2006, la coédition solidaire comme permettant « l'accessibilité du livre ; l'accès pour l'Afrique, pour les lecteurs africains, à la littérature africaine (...) ; un système économique qui permet aux éditeurs locaux de renforcer leur visibilité, de renforcer leur pouvoir économique »<sup>21</sup>. En facilitant et promouvant la coédition solidaire, l'Alliance entend aider les professionnels du « Sud » et contester ainsi la dynamique géographique du capitalisme organisé en région centre, dominant économiquement et symboliquement des régions périphériques (Harvey, 2008). Cette contestation passe alors par l'invocation de valeurs morales, socle commun des mouvements altermondialistes (Sommier, 2001 ; Fougier, 2004 ; Polet, 2008). La proposition de définition de l'éditeur indépendant de création insiste en dernier lieu sur ce point. Toujours sous forme de questionnement, les professionnels sont incités à se positionner sur le plan de l'éthique et de l'engagement : « Le comportement de l'éditeur avec son entourage est-il respectueux, responsable et solidaire ? » Œuvre-t-il « à la mise en place d'action de coédition solidaire, et plus généralement d'accord commerciaux équitables ? » (Colleu, 2006: 95). La mise en avant des modalités de

<sup>20</sup> Définition consultable en ligne: [http://www.alliance-editeurs.org/IMG/pdf/Livre\\_equitable\\_presentation\\_longue.pdf](http://www.alliance-editeurs.org/IMG/pdf/Livre_equitable_presentation_longue.pdf) consulté le 20 décembre 2012.

<sup>21</sup> Intervention d'Étienne Galliard lors du forum « L'écrivain dans l'espace francophone, langue, médiation, édition et droit d'auteur » les 27 et 28 mars 2006 à la SGDL. En ligne : <http://www.sgdl.org/la-documentation/les-dossiers/261> consulté le 20 décembre 2012.



production, des accords commerciaux et des modalités d'accès aux marchés éditoriaux apparaissent ici comme des arguments destinés à mettre en avant une éthique propre à ces éditeurs. Les valeurs portées par l'économie sociale et solidaire permettent d'opérer une différenciation avec les « sociétés de capitaux parce qu'elles réunissent des personnes avant de réunir des capitaux et sans chercher en priorité la rémunération du capital, principe de 'l'acapitalisme' » (Collette et Pigé, 2008: 8). On peut ajouter que « l'économie sociale se distingue de l'économie pure parce qu'elle donne ainsi la priorité à l'utilité sur la rentabilité. » (Draperi, 2007: 47). Alors que, suivant la logique structurante du champ littéraire, la distinction entre producteurs se base sur la distance à l'économie et la reconnaissance d'une qualité littéraire par les pairs, les instances et les agents de consécration littéraire ; nous assistons ici à une logique de distinction qui concerne la dimension proprement marchande. Ce qui passe par une retraduction des logiques importées qu'opère l'association, entendue ici comme institution littéraire. D'après Viala, ces instances sont « entièrement ou principalement vouées à la régulation sociale de la vie littéraire », et sont des « lieux de dialogue et de conflit entre l'espace littéraire et les pouvoirs politiques, financiers et religieux » (Viala, 1988: 66). En développant une critique du fonctionnement actuel du marché du livre à l'échelle globale, et en montrant les conséquences de la financiarisation sur la marchandisation du livre, il s'agit de mettre en avant la fonction culturelle de l'éditeur, défenseur de la bibliodiversité par sa fonction de création littéraire. L'importation d'éléments en provenance de l'économie sociale et solidaire, du commerce équitable permet alors tout autant d'inscrire ces éditeurs dans les mouvances altermondialistes que de préserver la logique de dénégation de l'économie propre au secteur du livre par la mise en scène d'un désintéressement au regard du profit et de la mise à distance du système économique dominant. Justifiant dès lors une forme nouvelle de revendication des producteurs culturels, poursuivant l'entreprise de mise à distance de l'ordre économique néolibéral, mais qui serait désormais basée sur la dimension éthique propre à des logiques économiques alternatives.

En revenant sur différentes mobilisations de professionnels de la



culture, nous avons pour objectif d'éclairer les transformations des relations entre secteurs culturels et économie de marché. Avec l'idée que « le livre n'est pas un produit comme les autres », les éditeurs mobilisés pour l'adoption d'un prix unique du livre en France illustrent un combat pour la préservation d'un marché autonome des logiques économiques libérales, basées sur la nature spécifique des biens produits. La loi Lang traduit le partage d'une vision commune sur la nature de ces biens, sur la nécessité de réguler ce type de marché tout autant qu'elle montre la capacité d'un État à mettre en place une politique nationale basée sur l'exception aux règles de l'économie libérale. Les mobilisations qui eurent lieu durant les années 1990 virent le remplacement de cette notion d'exception par celle de diversité, opérant un glissement sémantique révélateur de plusieurs évolutions. L'organisation d'une gouvernance économique mondiale, de plus en plus puissante, va entraîner la renégociation des revendications, affaiblissant par là même la capacité de mise à distance et l'opposition aux marchés qui caractérisaient les mobilisations issues des années 1970 et 1980. Avec la diversité culturelle, la lutte contre l'uniformisation culturelle remplace progressivement l'objectif d'une préservation des marchés culturels de la logique économique libérale. La montée des mouvements altermondialistes, la remise en cause des orientations économiques prônées par les institutions économiques internationales et le transfert des débats concernant la culture au sein de l'UNESCO auraient pu satisfaire les opposants à la marchandisation de la culture. Mais la reconnaissance du rôle des multinationales dans la production d'une diversité de l'offre et le renforcement du pôle marchand souligne qu'il s'agit d'une victoire en demi-teinte. L'insuffisance des dispositifs existants semble se confirmer avec l'émergence d'une résistance collective issue du pôle de production restreint au début des années 2000, particulièrement visible dans le secteur du livre. La diffusion et la promotion du concept de bibliodiversité traduisent l'apparition d'une nouvelle forme de revendication, s'inspirant des mouvements altermondialistes, qui se concentre sur les conséquences qu'une économie du livre globalisée et financiarisée peut avoir sur les conditions d'exercice de l'indépendance éditoriale. Cette approche permet l'importation de logiques économiques nouvelles inspirées de l'économie



sociale et solidaire, ou encore du commerce équitable. La mise en avant d'un « produire autrement » inaugure une éthique marchande se voulant tout autant distinctive que l'opposition structurante entre l'argent et les lettres. Elle permet l'instauration de pratiques professionnelles distinctives dont le but serait de proposer une alternative à la structuration actuelle de la globalisation éditoriale. Même si pour cela elle doit se saisir de la dimension marchande de la profession d'éditeur, la retraduire et la mettre en scène, et donc jouer, pour partie, le jeu de l'économicisation de cette économie symbolique.

### **Bibliographie**

Alliance internationale des éditeurs indépendants (Coll.), 2006. *Des paroles et des actes pour la bibliodiversité*, Paris: Alliance internationale des éditeurs indépendants.

BENHAMOU, Françoise (2002). *L'économie du star system*. Paris: O. Jacob.

BENHAMOU, Françoise (2005), « Diversité culturelle : un concept trop rassembleur pour être honnête ? », *Mouvements*, 2005/1 n° 37, pp. 8-14.

BENHAMOU, Françoise (2006). *Les dérèglements de l'exception culturelle*. Paris: Seuil.

BOURDIEU, Pierre (1998). *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*. Paris: Seuil.

BOURDIEU, Pierre (1999). « Une révolution conservatrice dans l'édition ». *Actes des recherches en sciences sociales*, vol. 126. pp. 3-28.

COLLETTE, Christine & PIGE, Benoît (2008). *Économie sociale et solidaire, gouvernance et contrôle*. Paris: Dunod.

COLLEU, Gilles (2006). *Éditeurs indépendants : de l'âge de raison vers l'offensive ?* Paris: Alliance internationale des éditeurs indépendants.

DOMINGUEZ, Maria (2010). « Les éditeurs indépendants au Chili (2002-2005) », Thèse de doctorat en sciences de la communication, Université de Montréal.

DRAPERI, Jean-François (2007). *Comprendre l'économie sociale*.





*Fondement et enjeux*. Paris: Dunod.

FARCHY, Joëlle (1999). *La fin de l'Exception culturelle ?* Paris: CNRS éditions.

FOSSAERT, Robert (1978). *La Société, tome.3, Les appareils*. Paris: Seuil.

FOUGIER, Eddy (2004) *Altermondialisme*. Paris: Lignes de repères.

FAUVELAIS, Christian & GLAIN, Jean-Yves (1983). *Le prix unique pour le livre*. Paris: Éditions de l'Institut économique de Paris.

GOURNAY, Bernard (2002). *Exception culturelle et mondialisation*. Paris: Presses de Sciences Po.

GRAZ, Jean-Christophe (2010). *La gouvernance de la mondialisation*, Paris: La Découverte.

HARVEY, David (2008). *Géographie de la domination*. Paris: Les prairies ordinaires.

KLEIN, Naomi (2001). « Reclaiming the commons », *New Left Review*, n° 9, mai-juin 2001.

MOLLIER, Jean-Yves (2007). *Où va le livre ?* Paris: La dispute.

MOLLIER, Jean-Yves (2008). *Édition, presse et pouvoir en France au XXe siècle*. Paris: Fayard.

PIANTA, Mario & ZOLA, Duccio (2008). « La montée en puissance des mouvements globaux 1970-2005 » dans Sommier, Isabelle. Fillieule, Olivier et Agrikoliansky, Éric (2008). *Généalogie des mouvements altermondialistes en Europe*. Paris: Karthala.

PINHAS, Luc (2011). « Indépendance éditoriale et défense de la bibliodiversité en Amérique latine », *Communication et langages*, n° 170, décembre 2011, pp. 47-62.

POLET, François, (2008). *L'altermondialisme*, Couleur livres: Bruxelles.

REGOURD, Serge (2002). *L'exception culturelle*. Paris: Presse Universitaires de France.

REYNAUD, Bénédicte (1982). « La dynamique d'un oligopole avec frange : le cas de la branche d'édition de livre en France », *Revue d'économie industrielle*, n° 22, pp. 61-71.

RIGAUD, Jacques (1995). *L'exception culturelle. Culture et pouvoir*



*sous la V<sup>e</sup> République*. Paris: Grasset.

ROUET, François (2007). *Le livre. Mutation d'une industrie culturelle*. Paris: La documentation Française.

SAPIRO, Gisèle (2009). *Les contradictions de la globalisation éditoriale*, Paris: Nouveau monde éditions.

SCHIFFRIN, André (1999). *L'édition sans éditeurs*. Paris: La fabrique.

SOMMIER, Isabelle (2001). *Les nouveaux mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris: Flammarion.

SUREL, Yves (1997). *L'Etat et le livre*. Paris: L'Harmattan.

TILLY, Charles (1986). *La France conteste : de 1600 à nos jours*. Paris: Fayard.

VIALA, Alain (1988). « Effets de champ, effet de prismes », *Littérature*, n° 70, pp. 64-72.